

La famille Navigo s'agrandit : Navigo Découverte

Le STIF poursuit la modernisation des titres des transports publics de l'Ile-de-France et propose, à partir du 1^{er} septembre 2007, le passe Navigo Découverte. Ce nouveau passe, comme le passe Navigo classique, est un support qui permet de charger des forfaits de transport Carte Orange hebdomadaires ou mensuels. Utilisable sur les réseaux RATP, Transilien et Optile, il intéressera tout particulièrement les voyageurs ne résidant pas en Ile-de-France ainsi que les personnes soucieuses d'utiliser un titre de transport non relié à un fichier client.

Depuis mai 2006, date du passage de la Carte Orange sur le support Navigo, les Franciliens se familiarisent avec l'utilisation de la télébilletique et apprécient son côté pratique, rapide et moderne. Le passe Navigo est déjà utilisé en Ile-de-France par plus de 2 millions de voyageurs : 620 000 pour charger un forfait Carte Orange hebdomadaire ou mensuel, 745 000 pour un forfait annuel nommé « Intégrale » et 760 000 scolaires ou étudiants l'utilisent pour un forfait « ImagineR ».

Avec Navigo Découverte, la technologie de la carte à puce sans contact est désormais disponible pour tous les utilisateurs du forfait Carte Orange, Franciliens et non Franciliens.

Navigo Découverte



Le passe Navigo Découverte se compose d'un passe télébilletique (carte à puce non personnalisée) associé à une carte nominative sur laquelle le titulaire inscrit lui-même ses nom et prénom et colle sa photo.

Ce passe, disponible immédiatement au guichet, ou chez les commerçants agréés, sans avoir à remplir de dossier, coûte 5€. Ce prix correspond au coût de fabrication et de distribution de la carte dont la durée de vie est de 10 ans.

Navigo Découverte n'est pas assorti de l'inscription de l'utilisateur dans un fichier client. Il répond ainsi à une recommandation de la CNIL : proposer un titre de transport qui « laisse aux usagers la possibilité d'utiliser un service de transport public de manière anonyme ». L'absence de fichier entraîne, en contrepartie, pour le client l'impossibilité de justifier l'achat d'un forfait en son nom en cas de perte ou de vol. La reconstitution des passes perdus n'est donc pas disponible pour les porteurs de Navigo Découverte, à la différence du passe Navigo classique.

Pour informer les voyageurs des atouts et spécificités des passes Navigo et Navigo Découverte, une communication de proximité, par voie d'affiches et de dépliants, sera mise en place, dès septembre, dans toutes les gares et stations.

La modernisation des titres de transport

De Lyon à Rennes, Londres et Tokyo... nombreux sont les réseaux de transports publics en France et à l'étranger qui utilisent déjà la technologie de la carte à puce sans contact pour leurs titres de transport.

Cette technologie offre de nombreux avantages tant pour les voyageurs que pour les entreprises.

Les voyageurs apprécient son côté pratique et moderne. Le passe permet d'accéder plus rapidement aux transports en validant son titre de transport, sans avoir à insérer un coupon magnétique dans le valideur. La technologie est également plus fiable, le passe ne se démagnétisant pas.

Le passage à la télébilletique permet au **STIF** de mieux connaître la fréquentation des transports et représente un outil précieux pour adapter en conséquence l'offre de transport.

Cette technologie, en proposant des passes infalsifiables et non réutilisables en cas de perte ou de vol, améliore également la lutte contre la fraude.

La technologie des cartes à puce sans contact est amenée à remplacer progressivement la technologie magnétique, tel que le coupon de la Carte Orange, voire à plus long terme les billets. Pour l'instant les deux technologies cohabitent en Ile-de-France, la date de la suppression du coupon magnétique de la Carte Orange n'étant pas arrêtée.

Navigo et anonymat des déplacements

Le développement de Navigo dans les transports en commun a, dès sa mise en œuvre, suivi les recommandations édictées par la CNIL.

L'utilisation des données de validation issues des systèmes de télébilletiques a un double usage. Le premier permet de réaliser des études statistiques sur l'utilisation des titres de transport afin d'adapter l'offre, de services et de tarification, aux besoins des voyageurs. Le second, de détecter la fraude éventuelle, telle que la falsification d'un titre de transport.

Les données de validation sont anonymisées au plus tôt de la chaîne de traitement dans le respect des normes et procédures imposées par la CNIL. Il est alors possible de connaître les données liées à l'usage des titres de transport mais impossible de les rattacher à l'identité du titulaire de ce titre.

Pourquoi un passe payant ?

Le coût de fabrication des passes Navigo est d'environ 5€.

Concernant le passe Navigo Découverte : le STIF souhaite encourager une démarche responsable et éviter le gaspillage en ne permettant pas qu'une même personne puisse par négligence ou facilité avoir plusieurs passes, en même temps, sans en assumer le coût.

Concernant le passe Navigo classique : le STIF privilégie les voyageurs Franciliens en leur délivrant gratuitement un passe la première fois. Par contre en cas de perte ou de vol, un forfait de 8€ est demandé pour la reconstitution du passe.

Cette mesure a également été prise pour faciliter le remplacement progressif du coupon magnétique par la technologie des cartes à puces.

Navigo et Navigo Découverte : mode d'emploi

Les forfaits Carte Orange hebdomadaires ou mensuels sont chargeables sur les passes Navigo et Navigo Découverte.

Pour obtenir un passe :

Navigo Découverte s'achètera, à partir du 1^{er} septembre 2007, directement aux guichets d'une station, d'une gare ou d'un commerçant agréé au prix de 5€. Il sera alors délivré immédiatement sans avoir à remplir de formulaire.

Navigo est délivré gratuitement et est réservé aux Franciliens. Pour l'obtenir, il suffit de demander un formulaire d'inscription au guichet d'une station ou d'une gare des réseaux RATP, Transilien-SNCF ou Optile, de le remplir et de le retourner accompagné d'une photo à l'aide de l'enveloppe T fournie. Le passe est ensuite adressé au domicile de son titulaire, par voie postale, sous un délai maximum de 3 semaines. Il est également possible de faire une demande de passe Navigo par Internet : www.navigo.fr

Comment charger le forfait Carte Orange sur le passe Navigo ou Navigo Découverte ?

Le chargement du forfait sur le passe Navigo ou Navigo Découverte peut se faire sur un automate ou aux guichets des stations et gares des réseaux RATP/SNCF et Optile ou chez les commerçants agréés.

Sur un automate, il suffit de présenter son passe, de sélectionner le forfait choisi et de payer par carte bancaire ou en espèces.

Aux guichets ou chez les commerçants agréés, la démarche est identique. Le paiement peut en plus s'effectuer par chèque bancaire.

Le rechargement des forfaits Carte Orange sur Navigo ou Navigo Découverte est possible à partir du 20 du mois pour un forfait mensuel, ou à partir du vendredi pour un forfait hebdomadaire.

Contact Presse

STIF

Geneviève Richard-Barruel – 01 47 53 28 42

Grégoire Koening – 01 47 53 28 78